

Comité technique paritaire

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018, NOUS ÉLIRONS NOS REPRÉSENTANT.E.S AU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE (CTP).

VOTE ELECTRONIQUE UNIQUEMENT

JE VOTE CGT

POUR DES REPRESENTANT.E.S qui interviendront sur les QUESTIONS qui NOUS CONCERNENT TOU.TE.S et particulièrement sur :

- L'organisation, le fonctionnement des services (restructurations, transferts et privatisations, temps de travail...)
- Les questions relatives aux effectifs, emplois et compétences
- Le régime indemnitaire et les critères de représentation y afférents (RIFSEEP...)
- La formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle
- Les sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- La participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale

Et au plan local sur :

les « réorganisations », les mutualisations, les jours de congés et le temps de travail, les conditions d'exercice des missions, les moyens, les réponses aux besoins, le dialogue, la reconnaissance du travail... ET LES CONSÉQUENCES SUR NOS VIES AU TRAVAIL DES DÉCISIONS AUTORITAIRES, DES POLITIQUES LOCALES, NATIONALES, DE L'UNION EUROPÉENNE ET DE SES INSTITUTIONS AU SERVICE DU CAPITALISME MONDIALISÉ.

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de mandaté.e.s CGT au CHSCT, ce qui leur permettra d'intervenir sur :

- la sécurité et la protection de la santé physique et mentale des agents
- l'amélioration des conditions de travail
- l'analyse des risques professionnels

VOTER CGT c'est DONNER aux FUTUR.E.S ÉLU.E.S les moyens de DÉFENDRE les DROITS et les INTÉRÊTS de tous les AGENTS FONCTIONNAIRES et CONTRACTUEL.LE.S pour un meilleur service public.

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT dans les instances à l'échelon national : au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et au Conseil Commun de la Fonction Publique

pour examen et avis des projets de lois et décrets, au Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour les questions relatives à la formation professionnelle.



EN CHOISSANT LA LISTE CGT, NOUS NOUS DONNONS D'AVANTAGE DE FORCE pour revendiquer et gagner de nouveaux droits au niveau national

- **Augmentation** des traitements/salaires par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 1 800 euros brut
- **Création d'emplois de fonctionnaires**
- **Retraite à 60 ans maximum** pour tous avec une pension d'au moins 75 % du salaire/traitement brut des 6 derniers mois d'activité et prise en compte des années d'études et du régime indemnitaire dans le calcul de la retraite et mise en œuvre du service actif à 55 ans
- **Abrogation** du jour de carence
- **Abrogation** du RIFSEEP, intégration des primes dans le salaire/traitement indiciaire
- **Nouveau plan de titularisation** des contractuels et nouvelles mesures pour combattre la précarité
- **Obligation du respect du critère** « à valeur de travail égale, traitement/salaire égal »
- **Véritable déroulement de carrière** avec le doublement du traitement/salaire entre le début et la fin de carrière
- **Instauration du temps de travail à 32h**
- **Établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle** avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT
- **Prise en charge par l'employeur de la protection sociale complémentaire** (santé et prévoyance)
- **Développement** des Comités d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) et de l'**action sociale** (restauration et transports)
- **Mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

**PAS DE CONQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES!
UN SEUL TOUR DE SCRUTIN CHAQUE VOIX COMPTE !**

